

EQUI-CONVICTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable
au capital initial de 14.005.000 euros
153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS
R.C.S. Paris B 519.250.153

Paris, le 29 septembre 2022

LETTRE AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV EQUI-CONVICTIONS

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du FCP Equi-Convictions (FR0010824482) et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

1) Quels changements vont intervenir sur votre SICAV ?

Par la présente lettre d'information, nous souhaitons vous informer que votre société de gestion Equigest a pris la décision d'assouplir le montant minimum de la 1^{ère} souscription sur l'action B (FR0010824482).

2) Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération a été **agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 septembre 2022 et sera effective en date du 3 octobre 2022.**

Si vous n'êtes pas d'accord avec la modification indiquée ci-dessus, vous disposez d'un délai d'un mois pour obtenir sans frais le rachat de vos actions, à compter de la date d'envoi de cette lettre, soit jusqu'au 29 octobre 2022.

3) Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement / risque de votre investissement ?

- Modification du profil rendement / risque : Non
- Augmentation du profil rendement / risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif (1)



(1) Cet indicateur se base sur l'évolution du SRR1 et l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

4) Quel est l'impact de cette opération / modification sur votre fiscalité ?

La modification décidée par la société de gestion n'a pas d'impact sur votre fiscalité. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à votre conseiller fiscal habituel.

5) Quelle sont les différences entre la SICAV dont vous détenez des actions actuellement la future SICAV ?

Voici le détail de la modification apportée à votre SICAV :

	Avant	Après
Modalités de souscriptions/rachats		
Montant minimum de souscription initiale	Action B : 500 000€ (FR0010824482)	Action B : 10 000€ (FR0010824482)

6) Les éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et du prospectus de l'OPC Absorbant disponible sur le site internet (www.equigest.fr) ou par courrier sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

- Equigest – 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous aurez besoin et étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous sommes persuadés que cette fusion nous permettra d'améliorer encore la qualité de gestion à laquelle nous sommes attachés.

Nous vous remercions de votre confiance renouvelée et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pierre-Xavier CROCICCHIA
Président de la SICAV